



Les professionnels ont une raison de fêter: grâce à l'engagement sans relâche des membres de Hotel & Gastro Union, les employés de l'hôtellerie-restauration bénéficieront bientôt d'un 13^e salaire dès le premier jour.

Chapitre 5: Un 13^e salaire pour tous dès le 1^{er} janvier 2012

La nouvelle Convention collective de travail (CCNT) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010. L'un des points au sommaire concerne le 13^e salaire, dont l'introduction généralisée dès le premier jour de travail est repoussée à 2012 en raison de la situation économique. De quoi réjouir tous les employés de la branche.

«Voilà des années que nous nous battons pour que le 13^e salaire soit accordé dès le premier jour de travail», lance Stefan Unternährer, secrétaire général adjoint de Hotel & Gastro Union. «Aujourd'hui, les membres de notre organisation ont

atteint leur objectif avec la nouvelle CCNT. Notre branche sera plus compétitive sur le marché du travail.» La mesure représente certes un coût pour les employeurs, mais elle aura l'avantage de simplifier les décomptes de salaire. Actuellement,

ces derniers sont difficiles à établir: un collaborateur a droit au 13^e salaire à hauteur de 50% dès le 7^e mois passé auprès du même employeur, mais comme les employés ne prennent que rarement leur poste au 1^{er} janvier, le calcul devient savant.

Pour la direction, la procédure administrative sera ainsi simplifiée, et la promesse d'un salaire plus élevé permettra de recruter des collaborateurs formés et motivés.

mario.gsell@gastronews.ch
Adaptation: Patrick Claudet



Rolf Caviezel
Chef de cuisine
EMS Kastel
Granges (SO)

Alors que la branche montre des signes de ralentissement en raison de la crise, la nouvelle CCNT permettra de dynamiser l'hôtellerie-restauration et de valoriser nos métiers dans le contexte gé-

néral du marché du travail. En tant que chef de cuisine, la question du 13^e salaire dès le premier jour de travail est un point positif. Cela permettra de recruter des cuisiniers stagiaires, mais aussi des professionnels motivés. La conclusion de ce nouveau contrat montre une fois de plus que ce n'est qu'en se serrant les coudes qu'on peut faire avancer les choses. Une leçon à méditer!



Dominic Siegrist
Apprenti
Employé de cuisine
Ecole Steiner
Lenzbourg (AG)

J'ai déjà commencé mon apprentissage de cuisinier. Je viens d'apprendre que Hotel & Gastro Union a contribué à l'élaboration d'une nouvelle CCNT. C'est vraiment remarquable que tous les profes-

sionnels obtiendront après leur apprentissage un 13^e salaire plein dès la fin de leur premier jour de travail, ce qui est déjà le cas dans beaucoup d'autres professions. Pour moi, c'est une raison supplémentaire de poursuivre dans l'hôtellerie-restauration après la formation initiale. Et pour avoir à l'avenir mon mot à dire et contribuer à l'amélioration des conditions de travail, j'adhère à Hotel & Gastro Union.

«La série verte» en neuf épisodes

Nouvelle Convention collective nationale de travail: «eXpresso» fait le point des nouveautés en 9 chapitres (sur 9 semaines).

1. Vacances (n° 34/09)
2. Temps de travail (n° 35/09)
3. Définition d'un établissement saisonnier et conséquences pour les employés (n° 36/09)
4. Salaires minimums (n° 37/09)
5. 13^e salaire
6. Réductions salariales
7. Réglementation des heures supplémentaires
8. Formation et formation continue payées
9. Congé paternité et tribunal arbitral

Les articles peuvent être consultés sur la page www.expresso.ch. La nouvelle CCNT sera envoyée aux membres Hotel & Gastro Union au plus tard avant la fin de l'année.

